

## DELIBERATION CFVU-101-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 12 octobre 2022**

**Objet de la délibération : Convention ESTHUA – Université Autonome de Madrid**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 19 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention est approuvée, sous réserve du remplacement du « Master 1 Mention Culture » par le « Master 1 Mention Direction de projets ou établissements culturels, parcours Patrimoine et Tourisme ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, 1 membre est parti en cours de séance.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président de l'Université  
d'Angers*  
Signé le 25 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 25/10/2022**

# CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (FRANCE)

ET

L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID (ESPAGNE)

POUR

LE PROGRAMME DE DOUBLE DIPLÔME

Grado en Turismo de l'Université Autonome de Madrid

Licence Mention Tourisme, Master 1 Mention Tourisme, Master 1 Mention  
Management Sectoriel et Master 1 Mention Direction de projets ou établissements  
culturels de L'Université d'Angers

En reconnaissance de l'importance de la collaboration des programmes de l'enseignement supérieur et dans la volonté de promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine académique et de contribuer à l'éducation internationale, l'Université Autonome de Madrid (ci-après dénommée UAM), entité de Droit Public du Royaume d'Espagne, sise au Campus Universitaire de Cantoblanco, 28049 à Madrid, Espagne, représentée par sa Rectrice, Mme. Amaya Mendikoetxea.

Et

L'Université d'Angers (ci-après dénommée UA), sise au 40 rue de Rennes, BP 73532 - 49035 Angers Cedex 01, France, représentée par M. Christian ROBLÉDO, Président de l'Université.

Vu et approuvé par le Conseil d'administration de la Faculté des Études Supérieures de Tourisme et Hôtellerie - ESTHUA Tourisme, Culture et Hospitalité - de l'Université d'Angers du 12 décembre 2019,

Et avec l'approbation du Conseil d'administration de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion des Entreprises de l'Université Autonome de Madrid du 13 novembre 2019,

Vu le rapport positif de la Commission d'Études de l'Université Autonome de Madrid du 12 mars 2019,

Vu le rapport positif de la Commission des Relations Internationales de l'Université Autonome de Madrid du 12 mars 2019,

Vu la décision du Conseil de Gouvernement de l'Université Autonome de Madrid du 22 mars 2019,

Ils concluent le présent accord sous réserve des clauses suivantes et le soumettent au renouvellement avec des mises à jour jugées pertinentes :

#### PREMIÈRE: OBJET

Les institutions signataires conviennent de s'entendre sur un programme de double diplôme conjointement organisé par ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité de l'UA d'une part, et la Faculté des Sciences Économiques et Commerciales de l'UAM, d'autre part.

Ce double diplôme concerne les formations suivantes :

- 1) Pour l'Université d'Angers (UA):
  - a) Licence mention Tourisme
  - b) El diploma intermedio de Maîtrise, luego de la validación de uno de los Master siguientes:
    - Master 1 Mention Tourisme (semestres 1 y 2) con las opciones « Management des Organisations Touristiques et Digital » o «Projet et Développement Touristique des Destinations »
    - Master 1 Mention Management Sectoriel (semestres 1 y 2) con las opciones « Événementiel » o « Hôtellerie »
    - Master 1 Mention Direction de projets ou établissements culturels (semestres 1 y 2) con la opción « Patrimoine et Tourisme».

L'ensemble des deux diplômes équivaut à 240 ECTS (180 + 60)

- 2) Pour la Universidad Autónoma de Madrid (UAM): «Grado en Turismo», qui compte au total 240 ECTS.

Par cet accord de double diplôme, il sera délivré les diplômes mentionnés ci-dessous aux étudiants ayant rempli les conditions exigées par les deux parties, concrètement :

- Les étudiants de l'UAM qui auront été admis au programme de double diplôme, après avoir validé les trois premières années du Grado en Turismo de l'UAM

- Pourront prétendre à la validation par l'UA de leurs études supérieures à l'UAM, pour obtenir ainsi la Licence mention Tourisme

ET

- Pourront obtenir le diplôme intermédiaire de Máster 1 et/ou Maîtrise, après avoir validé toutes les matières du programme validant la première année de l'un des masters susmentionnés (programmes d'études détaillés en annexe) pendant leur séjour à l'UA, ainsi que le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM (diplôme de Grado uniquement après avoir certifié que l'étudiant.e a terminé et validé son Master 1 à l'UA)

- Les étudiants de l'UA qui seront admis dans le programme une fois leurs deux premières années de la Licence Mention Tourisme validées qui seront en mobilité à l'UAM durant leur troisième année de Licence obtiendront, après avoir réussi tous les enseignements détaillés en annexe à l'UAM, le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM, une fois avoir validé tous les ECTS de la première année du master de leur choix proposé par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

- Les étudiants de l'UA déjà en possession de la Licence mention Tourisme et inscrits en Master 1 à l'UA obtiendront, après avoir réussi tous les enseignements détaillés en annexe à l'UAM, obtiendront le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM, et la validation de leur première année de Master à l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

- Obtiendront le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM, en plus de la validation de leur première année de Master dans l'un des Masters de l'UA mentionnés dans cet accord, seulement s'ils participent de ce programme une fois leurs trois années de Licence complétées et validées.

## DEUXIÈME: CONDITIONS DU PROGRAMME

### 2.1 Conditions d'admission

Pourront participer au programme de double diplôme, les étudiants qui rempliront les conditions suivantes:

- D'une part, les étudiants de l'UA devront avoir validé tous les crédits (ECTS.) des deux premières années de la Licence mention Tourisme. Les responsables du programme s'assureront de la maîtrise de la langue espagnole, celle-ci devra être au minimum équivalente au niveau B2, elle sera vérifiée lors de l'entretien prévu à cet effet, et par l'étude de leur dossier académique présentant une disposition favorable pour mener à bien le programme de double diplôme.

- D'autre part, les étudiants de l'UAM devront avoir obtenu tous les crédits correspondant aux trois premières années de la licence en Tourisme à l'UAM. Les responsables du programme devront s'assurer aussi de la maîtrise de la langue française équivalente au minimum à un niveau B2, ils devront également vérifier que les candidats présentent une disposition favorable pour mener à bien le programme de double diplôme grâce à des entretiens individuels et après l'évaluation de leur relevé de notes.

Les étudiants de l'UAM déjà titulaires d'un diplôme de Grado ou de Master (ou équivalent) ne pourront pas candidater au programme.

Les étudiants de l'UA déjà titulaires d'un diplôme de Master (ou équivalent) ne pourront pas candidater au programme.

### 2.2. Procédure de sélection

La sélection des étudiants français sera confiée à une Commission de l'UFR ESTHUA (UA), dans laquelle il sera intégré un représentant de l'UAM : le coordonnateur ou la coordinatrice du Double Diplôme ou la personne à qui sera donné procuration par ce/cette dernier.e à cet effet.

La sélection des étudiants espagnols sera confiée à une Commission de l'UAM, à laquelle participera un représentant de l'UFR ESTHUA (UA) : le coordonnateur ou la coordinatrice du Double Diplôme ou la personne à qui sera donné procuration par ce/cette dernier.e à cet effet.

### 2.3. Nombre de participants

Chacune des universités pourra sélectionner cinq étudiants maximum pour participer au programme, ceux-ci devront se soumettre à l'Accord Interinstitutionnel Erasmus + signé entre les deux Facultés. Ce nombre de places sera ajouté à celui qui est actuellement en vigueur dans l'Accord Interinstitutionnel Erasmus + signé entre les deux Facultés.

Cet accord Erasmus+ sera proposé aussi au corps enseignant de l'UA et de l'UAM pour le Grado de Turismo, la Licence Tourisme ou l'un des Masters de l'ESTHUA (UA).

### 2.4. Inscription des étudiants

Les étudiants de l'UA et ceux de l'UAM du programme de double diplôme devront justifier de l'inscription administrative dans l'université d'origine jusqu'à l'obtention de leurs titres précédemment mentionnés.

Les étudiants devront formaliser le paiement de leur inscription exclusivement dans l'université d'origine. Par conséquent, ni les universités, ni les étudiants participant au programme ne paieront de frais d'inscription à l'université partenaire.

Dans tous les cas, les étudiants des deux universités devront régler à l'UAM, ainsi qu'à l'UA, les frais afférents à la délivrance du titre à la fin de ce programme de double diplôme puis à l'envoi du même le cas échéant.

Les étudiants inscrits dans ce programme de formation devront souscrire les assurances obligatoires de couverture santé et de responsabilité civile correspondantes.

### 2.5. Organisation du programme d'études

Pour participer au programme de double diplôme, les étudiants de l'ESTHUA et du Grado en Turismo de l'UAM devront, obligatoirement, effectuer une année complète d'études dans chacune des universités partenaires, en suivant les cours indiqués dans l'annexe A.

Le programme d'études sera approuvé par les deux institutions, conformément aux règles et procédures en vigueur dans chaque centre.

Les étudiants seront soumis à la norme d'évaluation de chacune des universités, qui sera commune au reste des étudiants de l'université.

## 2.6. Obtention de crédits, examens, relevés de notes et remise de diplômes

Les deux universités adoptent le système de crédits ECTS pour le dépassement des matières.

Chaque institution reconnaîtra officiellement les modules/matières du plan d'études du programme, ainsi que les crédits correspondants. La table de correspondance figurant à l'annexe C.

Le barème d'équivalence des notes est inclus dans l'annexe C.

Une fois que les étudiants auront rempli les conditions nécessaires établies dans chaque programme des études suivies, chaque université délivrera le diplôme correspondant de « Licence » plus un « certificat de Réussite de Master 1 » à l'UA, ou de « Graduado » à l'UAM si échéant, prévu dans le cadre de ce programme.

Les Universités partenaires remettront à chaque étudiant un relevé de notes portant toutes les matières réussies avec leur nombre de crédits ECTS correspondant. Le susdit relevé de notes sera transmis au coordinateur académique et au service administratif compétent pour la mobilité des étudiants dans l'université d'origine.

## 2.7 Obligations de chacune des parties en ce qui concerne les étudiants qui seront envoyés dans le cadre de ce programme d'études (centre d'origine)

- a) Recruter, sélectionner et préparer les étudiants qui participeront au programme.
- b) S'assurer que les étudiants sélectionnés répondent aux critères d'admission à l'Université d'accueil.
- c) Informer sur les demandes des étudiants sélectionnés selon les directives indiquées par l'université d'accueil.
- d) Inscrire ses propres étudiants au cours du programme d'études.
- e) S'assurer que les étudiants ont souscrit aux assurances obligatoires de couverture santé et de responsabilité civile.

## 2.8 Obligations de chacune des parties en ce qui concerne les étudiants qui seront reçus dans le cadre de ce programme d'études (Centre de destination)

- a) Renseigner les étudiants «entrants» sur les procédures relatives à l'obtention de visa (si nécessaire).
- b) Exonérer les étudiants «entrants» des frais de scolarité.
- c) Accueillir et orienter les étudiants du programme d'études.
- d) Fournir des renseignements sur la recherche de logement aux étudiants «entrants».
- e) Apporter de l'aide et la tutelle académique aux étudiants.
- f) Transmettre le relevé de notes de l'étudiant «entrant» au responsable académique/coordonnateur et au service compétent pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'Université d'origine.

Les services compétents pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'UA sont :

Université d'Angers  
Direction de l'International  
40, Rue de Rennes - B.P. 73532  
49035 ANGERS CEDEX 01  
[echange.international@univ-angers.fr](mailto:echange.international@univ-angers.fr)

Et

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité – Service Relations Internationales  
Françoise Ingremeau  
7 Allée François Mitterrand, 49100 Angers  
[francoise.ingremeau@univ-angers.fr](mailto:francoise.ingremeau@univ-angers.fr)

Le service compétent pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'UAM est:

Oficina de Relaciones Internacionales  
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales  
Universidad Autónoma de Madrid  
Francisco Tomás y Valiente, 5  
28049 Madrid (España)  
[ori.economicas@uam.es](mailto:ori.economicas@uam.es)

## 2.9. Obligations des étudiants qui participeront au programme d'études :

- a) Le cas échéant, obtenir un visa conforme auprès de l'ambassade du pays de destination.
- b) Formaliser le paiement de l'inscription à l'Université d'origine avant le début du programme.
- c) Respecter les règles et le règlement en vigueur de l'université de destination.
- d) Payer les frais durant leur séjour (entretien, hébergement ...).
- e) Contracter les assurances obligatoires, payer les frais médicaux, démontrer et justifier d'une assurance de responsabilité civile.

### TROISIÈME: FRAIS RELATIFS A LA CONVENTION

La Convention n'implique aucune obligation financière pour aucune des parties signataires. Dans la mise en œuvre du présent accord, tous les frais liés à la mobilité des étudiants ainsi que le paiement des frais d'inscription à l'Université d'origine, seront supportés par chaque étudiant participant au programme faisant l'objet du présent accord.

Les deux parties s'efforceront d'apporter, dans la mesure du possible, un soutien à la mobilité des étudiants au moyen de subventions nationales ou européennes. En particulier, les parties s'engagent à promouvoir que les étudiants qui bénéficient de cet accord puissent effectuer leur séjour dans l'université partenaire dans le cadre du programme Erasmus +.

Tous les étudiants auront accès à tous les services et à toutes les installations de l'université d'accueil, dans les mêmes conditions que le reste des étudiants réguliers de la susdite institution.

### QUATRIÈME: CONTRÔLE DE QUALITÉ

Chaque institution atteste que les normes de haute qualité seront respectées conformément aux procédures de contrôle de qualité institutionnel propre à chaque pays.

Les parties s'engagent à se rencontrer au moins une fois par an afin de dresser le bilan de la coopération et de rechercher les améliorations possibles. Ils s'engagent également à travailler sur la création d'autres doubles diplômes possibles qui permettraient la poursuite des études au-delà de la quatrième année. Dans ce sens, des clauses supplémentaires pourraient être ajoutées à la présente convention.

La présente convention est signée par les représentants légaux des deux institutions, qui assurent l'échange des bonnes pratiques et prennent la responsabilité de chaque institution en matière de contrôle de la qualité académique du programme.

Si pour quelque raison, l'une des institutions n'est plus autorisée à délivrer l'un des titres visés dans la présente convention, elle devra avertir immédiatement l'institution contrepartie, et restera exclue du programme jusqu'à l'obtention d'une nouvelle accréditation, sans que cela ne porte préjudice aux étudiants qui seront en cours d'année.

## CINQUIÈME : PROMOTION, COORDINATION ET SUIVI DU PROGRAMME

### 5.1. Promotion du programme

Les deux institutions devront autoriser l'utilisation de son nom et de son logo à des fins promotionnelles dans les documents d'information ou de tout autre document relatif au programme.

La promotion du programme sera supervisée par une commission de coordination, qui approuvera le contenu de tous les documents de communication, y compris les renseignements affichés sur les sites Web des parties.

### 5.2. Coordination et suivi du programme

Le suivi du programme de la formation sera garanti grâce à une étroite collaboration entre les parties. Une commission de Coordination assurera la mise en œuvre de la présente Convention de Collaboration Internationale. En outre, elle assurera et veillera à la qualité de la formation proposée.

La commission sera constituée d'un coordonnateur académique par chacune des deux universités faisant partie de la convention. Ces représentants devront assurer l'application des normes académiques de leurs institutions respectives dans la mise en œuvre du programme. Les coordonnateurs responsables seront les représentants du programme de formation devant les partenaires externes. En outre, ils seront chargés de coordonner la mise en œuvre d'un programme d'études cohérent, du tutorat des étudiants, ainsi que toutes les questions relatives à l'admission au programme.

Chacune des universités pourra également nommer un coordonnateur administratif aux fins de faire partie de la commission de coordination.

L'annexe D indique les premiers membres de la commission de coordination désignés par chaque faculté. Tout changement de coordonnateur dans l'une ou l'autre institution devra être notifié immédiatement à la contrepartie, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente convention.

## SIXIÈME: RÈGLEMENT DES CONTROVERSESES

Tout litige résultant de l'interprétation, du développement, de la modification, la résolution et l'exécution de la présente convention, devra être réglé d'un commun accord et par des consultations ou des négociations entre les parties, par l'intermédiaire de la commission de coordination ou par tout autre mécanisme convenu entre les deux parties. Si ce n'était pas possible de parvenir à une solution par ce moyen, les parties s'engagent à se soumettre à l'arbitrage international qui devra être déterminé d'un commun accord entre les parties.

## SEPTIÈME: DURÉE, RÉSILIATION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est signée en deux exemplaires en espagnol et en français, les deux versions étant tout aussi valables. La convention entre en vigueur au 1 septembre 2022 et est applicable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027-2028.

Le renouvellement de la présente convention dépendra d'une nouvelle accréditation, et sera renouvelé automatiquement tous les cinq ans, à moins que l'une des parties se manifeste contre ce renouvellement par écrit. Toute modification estimée pertinente pourra être apportée, par écrit, à condition d'avoir été préalablement acceptée par consensus par les deux universités partenaires.

Le présent contrat pourra être dissout unilatéralement par l'une des deux parties, par communication écrite dans un délai de six (6) mois à l'avance. Ladite résiliation n'affectera pas les étudiants inscrits durant cette période dans l'université de destination, qui pourront finaliser leurs études à l'université d'accueil, sous le couvert du programme d'échange.

## HUITIÈME: Langue du contrat

Le présent accord est rédigé en français et en espagnol.

Il a été établi 4 copies, soit 2 pour chaque partie.

La version en français et la version en espagnol ont le même poids et effectivité légale.

En foi de quoi, à toutes fins utiles et en conformité, les parties signent toutes les pages du présent document, au lieu et date indiqués.

Fait à

Pour l'Université d'Angers

Christian ROBLEDO  
Président

Date :

Fait à

Pour l'Université Autonome de Madrid

Amaya MENDIKOETXEA  
Rectrice

Date :

## ANNEXE A: PROGRAMME D'ÉTUDES

Les coordonnateurs ou coordinatrices du projet de mémoire (UA) et du TFG (UAM) seront les coordonnateurs ou coordinatrices de la présente convention de double diplôme, ou les personnes en qui ces derniers délègueront à cet effet.

Les enseignements que devront suivre les étudiants français du programme Double Diplôme UAM-UA sont réunis comme suit :

Cours de «Grado» (troisième et quatrième année) de l'UAM à suivre par les étudiants de l'UA

CÓDIGO	DENOMINACIÓN	ECTS	CARÁCTER	SEMESTRE
16637	INGLÉS III	6	OB	1
16638	DIRECCIÓN DE HOTELES Y ALOJAMIENTOS TURÍSTICOS	6	OB	1
19515	DIRECCIÓN DE EMPRESAS DE INTERMEDIACIÓN TURÍSTICA	6	OB	1
XXXXX	1 OPTATIVA DE CUARTO CURSO	6	OP	1
XXXXX	1 OPTATIVA DE CUARTO CURSO	6	OP	1
19519	TRABAJO FIN DE GRADO SIN MENCIÓN	6	OB	1 ó 2
16641	INGLÉS IV	6	OB	2
16642	INVESTIGACIÓN DE MERCADOS TURÍSTICOS	6	OB	2
16643	FINANZAS DE EMPRESAS TURÍSTICAS	6	OB	2
16648	ECONOMÍA DEL TRANSPORTE	6	OB	2

## Cours de «Master» de l'UA à suivre par les étudiants de l'UAM

En ce qui concerne les étudiants de l'UAM, ils pourront réaliser l'un des itinéraires annuels complet de Masters suivants : «Master 1 mention Tourisme» (con las opciones « Management des Organisations Touristiques et Digital » o «Projet et Développement Touristique des Destinations»); «Master 1 Mention Management Sectoriel» (con las opciones « Événementiel » o « Hôtellerie »); o «Master 1 Mention Direction de projets ou établissements culturels» (con la opción « Tourisme et Patrimoine »). Concrètement, les étudiants pourront s'inscrire à l'un de ces masters ou à d'autres qui pourraient être proposés à l'avenir (Iles parcours et matières ci-dessous sont sujets à modifications dans le cadre de la nouvelle offre de formation qui entrera en vigueur dès l'année 2022-23).

### 1. MASTER MENTION MANAGEMENT SECTORIEL - Parcours Hôtellerie

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>UE 1: Langues et compétences interpersonnelles (4 ECTS)</b> Anglais - LV2 ou Anglais renforcé – Art oratoire – Attitudes et savoir-être en hôtellerie</p>	<p><b>UE 2: Acteurs et territoires en Hôtellerie (5 ECTS)</b> L'hôtellerie dans les mondes - Conf pro : piloter un hôtel en zone à risques (Afrique) - Management d'un réseau d'hôteliers</p>
<p><b>UE 2: Acteurs et territoires en hôtellerie (4 ECTS)</b> Développement territorial et resort hôtelier - Dynamiques et enjeux de l'hôtellerie et de l'hébergement touristique - Conférence professionnelle : connaissance des responsables politiques</p>	<p><b>UE 3 : Design d'expérience en Hôtellerie (6 ECTS)</b> Évolution des services et des métiers de la conciergerie - Marketing environnemental - Marketing relationnel en hôtellerie - Architecture d'intérieur, Art et Design</p>
<p><b>UE 3: Design d'expérience en hôtellerie (6 ECTS)</b> Lab'hôtelier : création d'un concept d'hébergement haut de gamme - Montage de projet innovant et durable en hôtellerie (en anglais) - Stratégie de communication</p>	<p><b>UE 4: Développement stratégique en Hôtellerie (8 ECTS)</b> Marketing Digital - Études de marché - Montages financiers et management de l'immobilier en hôtellerie - Revenue Management</p>
<p><b>UE 4: Développement stratégique (6 ECTS)</b> Politiques de GRH en hospitalité - Analyse financière et tableaux de flux -Management stratégique d'un établissement hôtelier</p>	<p><b>UE 5: Qualité et HSE (3 ECTS)</b> Droit d'internet - Appréhender un patrimoine remarquable, réhabiliter un bâtiment</p>
<p><b>UE 5 : Qualité et HSE (4 ECTS)</b> Gestion de la qualité et de la satisfaction en hôtellerie - Maintenance, sécurité et environnement en hôtellerie</p>	<p><b>UE 6: Recherche (5 ECTS)</b> Projet de mémoire - Atelier : mémoire de recherche</p>

<p><b>UE 6: Recherche (3 ECTS)</b>  Démarche de recherche en sciences sociales - Atelier :  mémoire de recherche - Encadrement démarche de recherche  / séminaires de recherche</p>	<p><b>UE 7: Compétences préprofessionnelles (3 ECTS)</b>  Rapport de stage - Suivi de stage - Note d'entreprise</p>
<p><b>UE7 : Compétences préprofessionnelles (3 ECTS)</b>  Pitch professionnel - Statistiques et traitement des données  Élaboration du projet professionnel -Bilan expérientiel</p>	

## 2. MASTER MENTION MANAGEMENT SECTORIEL - Parcours Événementiel

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>UE1 Langues et compétences interpersonnelles (5 ECTS)</b>  Anglais - LV2 ou Anglais renforcé – Culture générale</p>	<p><b>UE 2: Acteurs et territoires en E (6 ECTS)</b>  Évènementiel et relations avec les collectivités -  Commandes publiques et événements - Évènement et territoires</p>
<p><b>UE 2: Acteurs et territoires en E (6 ECTS)</b>  Le marché des rencontres d'affaires - Promotion des acteurs et lieux de l'évènementiel - Le marché des grands événements sportifs - Le marché des grands événements culturels et des festivals - Accessibilité et mobilités d'affaires</p>	<p><b>UE 3 : Design d'expérience en E (6 ECTS)</b>  Production événementielle et digitalisation - Évènementiel et multiculturalité - Évènementiel associé à la communication</p>
<p><b>UE 3: Design d'expérience en E (6 ECTS)</b>  Répondre à un appel d'offre et remporter un marché - Concevoir l'évènement - Préparer l'évènement - Exploiter l'évènement et capitaliser l'expérience</p>	<p><b>UE 4: Développement stratégique en E (6 ECTS)</b>  Management des équipes temporaires (équipe projet, bénévoles, intermittents) - Création d'entreprise : processus entrepreneurial - Marketing relationnel en évènementiel</p>
<p><b>UE 4: Développement stratégique (6 ECTS)</b>  Approche financière des événements - Mesurer l'évènement - Politiques de GRH - Stratégie de communication</p>	<p><b>UE 5: Qualité et HSE (3 ECTS)</b>  Sécurité et sureté des événements - Droit à l'image, internet, propriété intellectuelle</p>
<p><b>UE 6: Recherche (3 ECTS)</b>  Démarche de recherche en sciences sociales - Séminaire de recherches (démarches et présentation du mémoire) - Atelier mémoire de recherche</p>	<p><b>UE 6: Recherche (5 ECTS)</b>  Projet de mémoire</p>
<p><b>UE7 : Compétences préprofessionnelles (4 ECTS)</b>  Statistiques et traitement des données – PAO - Élaboration du projet professionnel - Bilan expérientiel</p>	<p><b>UE 7: Compétences préprofessionnelles (4 ECTS)</b>  Stage  Suivi de stage  Rapport de stage</p>

### 3. MASTER MENTION TOURISME – Parcours Projet et Développement Touristique des Destinations

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>UE1 Langues, civilisations et communication (4 ECTS)</b>            Anglais - LV2 ou Anglais renforcé - Savoir adapter sa communication - Pratique théâtrale - Pratique culturelle et ouverture au monde (option PTDD) OU Culture du monde de l'entreprise &amp; services publics du tourisme (option ECT)</p>	<p><b>UE 1: Communiquer dans un contexte professionnel et international</b>            Pratique culturelle et ouverture au monde (spécialisation PTDD) / Culture du monde de l'entreprise &amp; services publics du tourisme (spécialisation EECT)</p>
<p><b>UE2: Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme (7 ECTS)</b>            Destinations et territoires : approche économique - Destinations et territoires : approche géographique - Développement durable et territoire - Histoire sociale et politique du tourisme - Sociologie des organisations touristiques</p>	<p><b>UE2: Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme (7 ECTS)</b>            Patrimoines et identités territoriales - Gouvernance des organisations et des destinations touristiques - Relations entre élus, institutionnels et acteurs professionnels (conférence)</p>
<p><b>UE3: Construire son projet professionnel (4 ECTS)</b>            Méthodologie de projet - Projet professionnel - Veille stratégique - Conférences professionnelles - Bilan expérientiel</p>	<p><b>UE 3: Construire son projet professionnel (6 ECTS)</b>            Conférences professionnelles – Stage - Suivi de stage - Rapport de stage</p>
<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (spécialisation PTDD) (7 ECTS)</b>            Analyse financière - Cartographie et SIG niveau 1 - Diagnostic acteurs et territoire</p>	<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (option PTDD) (12 ECTS)</b>            Analyse statistique - Gérer une équipe de projet - Financement de projet - Études de cas</p>
OU (Selon option PTDD o EECT)	OU (Selon option PTDD o EECT)
<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (spécialisation EECT) (7 ECTS)</b>            1. Construction et design de données - Analyse financière publique - Analyse financière privée</p>	<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (option EECT) (12 ECTS)</b>            1. Analyse de données multidimensionnelles            2. Méthodes d'estimation et de prévision            3. Pratique informatique de l'évaluation            4. Étude de cas</p>
<p><b>UE 5: Normer, valoriser, réguler &amp; protéger (5 ECTS)</b>            Politique publique et tourisme - Marketing territorial - RSE /RSO</p>	<p><b>UE 6: Développer une recherche (5 ECTS)</b>            Projet de mémoire - Atelier : mémoire de recherche</p>
<p><b>UE 6: Développer une recherche (ECTS 3)</b>            Démarche de recherche en sciences sociales - Atelier : mémoire de recherche - Encadrement démarche de recherche / séminaires de recherche</p>	

**4. MASTER MENTION TOURISME – Parcours Management des Organisations  
Touristiques et Digital**

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>UE 1: Communiquer dans un contexte professionnel et international (4 ECTS)</b></p> <p>Anglais - LV2 ou Anglais renforcé - Culture du monde de l'entreprise &amp; services publics du tourisme - Savoir adapter sa communication - Leadership et Prise de parole en public - Techniques et outils avancés de communication digitale</p>	<p><b>UE 1: Communiquer dans un contexte professionnel et international (3 ECTS)</b></p> <p>Relations publiques et relation presse - Culture du monde de l'entreprise &amp; services publics du tourisme - Conférences professionnelles</p>
<p><b>UE2: Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme (6 ECTS)</b></p> <p>Destinations et territoires : approche économique - Destinations et territoires : approche géographique - Sociologie des organisations touristiques - Numérique, Data, Intelligence artificielle et comportement de consommation</p>	<p><b>UE2: Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme (6 ECTS)</b></p> <p>Management d'équipes - Mobilités touristiques - Gouvernance des organisations et des destinations touristiques - Marketing territorial : enjeux pour les entreprise et les territoires - Transformation numérique des entreprises et des territoires</p>
<p><b>UE 3: Construire son projet professionnel (5 ECTS)</b></p> <p>Projet professionnel - Veille stratégique - Analyse avancée de données comportementales - Conférences thématiques - Bilan expérientiel</p>	<p><b>UE 3: Construire son projet professionnel (4 ECTS)</b></p> <p>Stage - Suivi de stage - Rapport de stage</p>
<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (6 ECTS)</b></p> <p>Politique de GRH - Marketing digital : fondamentaux - Revenu management : fondamentaux - Méthodologie des études de marché</p>	<p><b>UE 4: Piloter des organisations et des projets (6 ECTS)</b></p> <p>Stratégies des entreprises et des territoires en tourisme - Analyse avancée de données numériques et big data</p>
<p><b>UE 5: Normer, valoriser, réguler &amp; protéger (6 ECTS)</b></p> <p>RSE /RSO - Droit du numérique et RGPD - Cyber sécurité, vigilance numérique et protection des systèmes informatiques</p>	<p><b>UE 5: Normer, valoriser, réguler &amp; protéger (6 ECTS)</b></p> <p>Système d'information en tourisme - Normes, certification et labels - Informatique de gestion renforcée -L'entreprise touristique du voyage au sein du système</p>
<p><b>UE 6: Développer une recherche (3 ECTS)</b></p> <p>Démarche de recherche en sciences sociales/sciences de gestion - Atelier : mémoire de recherche - Encadrement démarche de recherche / séminaires de recherche</p>	<p><b>UE 6: Développer une recherche (5 ECTS)</b></p> <p>Projet de mémoire - Atelier : mémoire de recherche</p>

**5. MASTER MENTION DIRECTION DE PROJETS OU ETABLISSEMENTS CULTURELS –  
Parcours Patrimoine et Tourisme**

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>UE 1 : Culture, patrimoine et tourisme (6 ECTS)</b> Notion de patrimoine - Histoire de l'art - Histoire de l'architecture</p>	<p><b>UE 1 : Culture, patrimoine et tourisme (4 ECTS)</b> Patrimoine et tourisme - Conservation et restauration du patrimoine</p>
<p><b>UE 2 : Acteurs et Territoire (5 ECTS)</b> Acteurs et systèmes de la culture - Sociologie des pratiques culturelles - Économie créative et culturelle</p>	<p><b>UE 2 : Acteurs et Territoire (4 ECTS)</b> Relations avec les élus - Patrimoine et réseaux culturels</p>
<p><b>UE 3 : Développement stratégique (6 ECTS)</b> Conduire le diagnostic financier d'une structure patrimoniale - Politiques de GRH dans le secteur de la culture - Méthodologie de projet</p>	<p><b>UE 3 : Développement stratégique (3 ECTS)</b> Traitement de données - Droit du patrimoine - Rédaction d'un cahier des charges</p>
<p><b>UE 4 : Expériences culturelles (4 ECTS)</b> Parcours du visiteur et spectateur - Connaissance et pratique de lieux patrimoniaux</p>	<p><b>UE 4 : Expériences culturelles (4 ECTS)</b> Parcours du visiteur et spectateur - Outils et méthodes de la connaissance historique - Muséographie et scénographie du patrimoine</p>
<p><b>UE 5 : Qualité et environnement (3 ECTS)</b> Maintenance d'un bâtiment - Patrimoine et Accessibilité</p>	<p><b>UE 5 : Qualité et environnement (4 ECTS)</b> Ouverture au public et qualité d'accueil - Normes et sécurité dans les ERP</p>
<p><b>UE 6 : Langages et communication (3 ECTS)</b> Anglais - Stratégie de communication - Pratique théâtrale</p>	<p><b>UE 6 : Langages et communication (3 ECTS)</b> Graphisme, web et print - Animation de réunion</p>
<p><b>UE 7 : Projet professionnel et de recherche (4 ECTS)</b> Démarche de recherche en sciences sociales - Atelier : mémoire de recherche - Encadrement démarche de recherche / séminaires de recherche - Élaboration du projet professionnel - Bilan expérientiel</p>	<p><b>UE 7 : Projet professionnel et de recherche (8 ECTS)</b> Projet de mémoire - Suivi et rapport de stage - Note d'entreprise</p>

## ANEXO B: TABLEAU DES RECONNAISSANCES

## ANEXO C: ÉQUIVALENCE DES NOTES

UAM	Angers	
9-10	16-20	Sobresaliente
7-9	13-16	Notable
5-7	10-13	Aprobado
0-5	0-10	Suspenso

## ANEXO D: MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION

### UA:

Coordinador/a académico/a:

Igone Rodríguez Costa

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité

Université d'Angers

7 allée François Mitterrand | BP 40455 | 49004 ANGERS Cedex 01 | FRANCE

[igone.rodriguezcosta@univ-angers.fr](mailto:igone.rodriguezcosta@univ-angers.fr)

Coordinador/a administrativo/a:

Françoise INGREMEAU

Bureau des Relations Internationales

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité

Université d'Angers

7 allée François Mitterrand | BP 40455 | 49004 ANGERS Cedex 01 | France

[Françoise.ingremeau@univ-angers.fr](mailto:Françoise.ingremeau@univ-angers.fr)

**UAM:**

Coordinador/a académico/a:

Luis Rubio Andrada  
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales  
Universidad Autónoma de Madrid  
Francisco Tomás y Valiente, 5  
28049 Madrid (España)  
[luis.rubio@uam.es](mailto:luis.rubio@uam.es)

Lorenza Berlanga de Jesús  
Facultad de Filosofía y Letras  
Universidad Autónoma de Madrid  
28049 Madrid (España)  
[loren.berlanga@uam.es](mailto:loren.berlanga@uam.es)

Coordinador/a administrativo/a:

Marina Pérez  
Oficina de Relaciones Internacionales  
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales  
Universidad Autónoma de Madrid  
Francisco Tomás y Valiente, 5  
28049 Madrid (España)  
[ori.economicas@uam.es](mailto:ori.economicas@uam.es)